

**MAIRIE DE LE SOULIE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016**

---

Présents : VISTE D. NEGRE R. VAILHE Ch. EGGER S. ROUANET B.  
VOLFINGER L. RAISSAC J. BELLAY D. CROS M.J.

Absents: ROUDIER M (donne pouvoir à EGGER S) PARA J.P'.

Secrétaire de Séance : CROS M.J.

1 ) Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 29 février 2016

Vote : 10 pour

2) Vote des taxes 2016 : pas d'augmentation

Vote : 10 pour

3) Budgets primitifs 2016 :

CCAS :

Dépenses fonctionnement 8 084,00 €

Recettes fonctionnement 8 084,00 €

Vote : 5 pour

EAU :

Dépenses de fonctionnement 124 202,00 €

Recettes de fonctionnement 124 202,00 €

Dépenses d'investissement 194 505,00 €

Recettes d'investissement 194 505,00 €

Vote : 10 pour

BUDGET PRINCIPAL :

Dépenses de fonctionnement 507 692,00 €

Recettes de fonctionnement 507 692,00 €

Dépenses d'investissement 227 653,00 €

Recettes d'investissement 227 653,00 €

Vote : 10 pour

4) Devis analyses de 1<sup>ère</sup> adduction d'eau pour la Fajole, le Banès, Sept Faux et Combeluffe  
d'un montant total de 4585,46 €

Demandes de subvention auprès d'Adour Garonne et du Fonds de concours (CCMHL)

Vote : 10 pour

5) Dans le cadre de la révision du SDAEP, l'assistance du cabinet Cetur (AMO) s'élève à  
3000,00 € : demande de subvention auprès d'Adour Garonne

Vote : 10 pour

6) Révision du Sdaep : choix du Cabinet OTEIS pour un montant de 26 887,00 €  
Vote : 10 pour

7) Durée des amortissements du budget principal : 5 ans (au lieu de 10)  
Vote : 10 pour

8) Vente terrain A. Barthez : la parcelle est cadastrée : F 639  
Vote : 10 pour

9) Création d'un poste en CAE d'une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, à raison de 20 h par semaine. Ce contrat est pris en charge par l'état à hauteur de 65 %. Poste polyvalent : petit entretien, accueil, remplacement à l'agence postale...  
Vote : 10 pour

10) Proposition d'achat des parcelles AB 86 et AB 191, appartenant à M. Georges Barthez d'une contenance totale de 2688 m<sup>2</sup> au prix de 3000,00 €. Les frais de Notaire seront à la charge de la Mairie  
Le Conseil autorise M. le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous les documents nécessaires à cet achat.  
Vote : 10 pour

#### Questions diverses

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 6 avril 2016.  
à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du  
5 Août 1884.

A Le Soulié, le 6 avril 2016

**Le MAIRE**  
**Dominique VISTE**